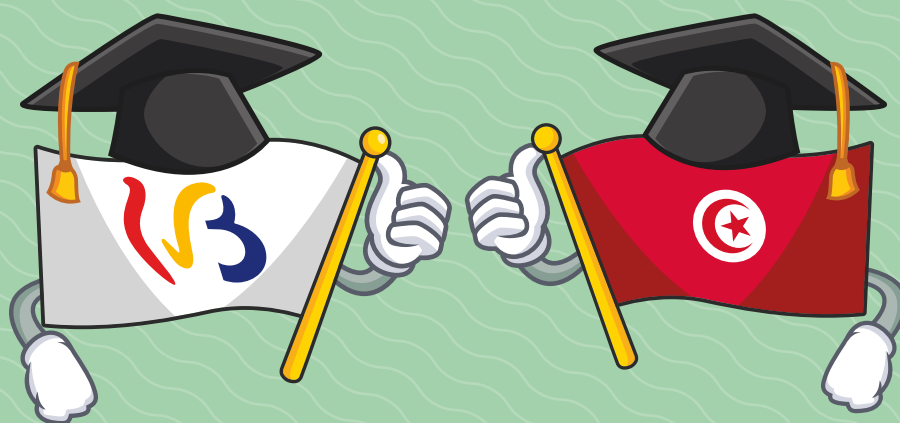


UN SÉJOUR D'ÉTUDES EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Guide pratique pour les étudiants et les chercheurs tunisiens





Éditrice responsable : Pascale Delcomminette - Wallonie-Bruxelles International -
2, Place Saintelette, B-1080 Bruxelles
Création : Aline Franchimont - Wallonie-Bruxelles Campus
et Délégation générale Wallonie-Bruxelles en Tunisie
Graphisme : Polygraph' - www.polygraph.be

SOMMAIRE

p.2

1. La Fédération Wallonie-Bruxelles

p.5

2. L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

p.10

3. Réaliser un Bachelier ou un Master en Fédération Wallonie-Bruxelles

p.14

4. Réaliser un doctorat en Fédération Wallonie-Bruxelles

p.16

5. La demande de visa

p.19

6. Les possibilités de financement

p.25

7. Travailler pendant les études

p.26

8. Se déplacer et voyager au cœur de l'Europe

p.28

9. Saviez-vous qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme en Tunisie...

p.32

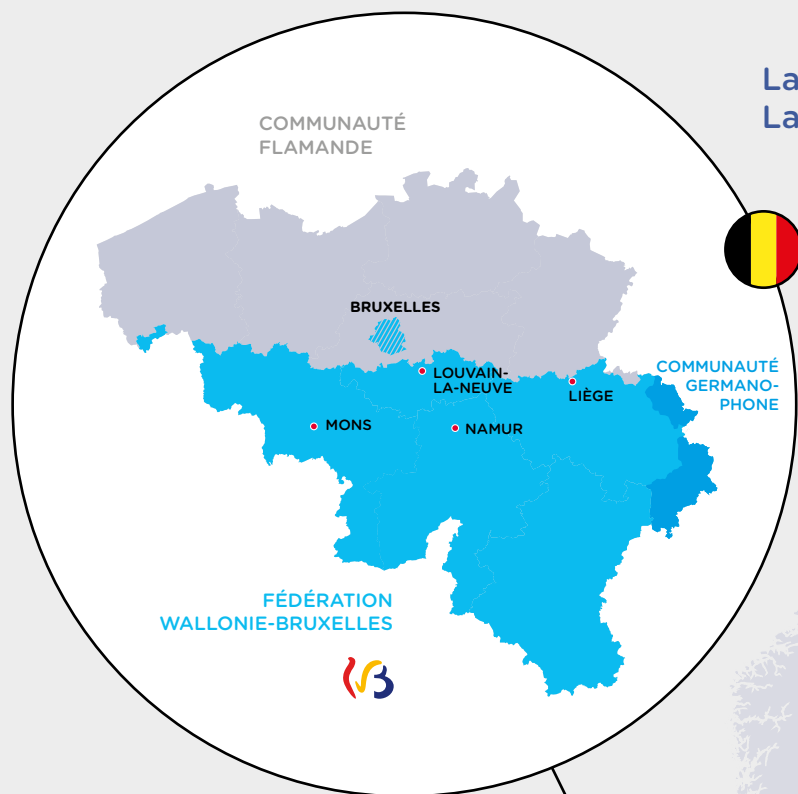
10. En savoir plus

Note : L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

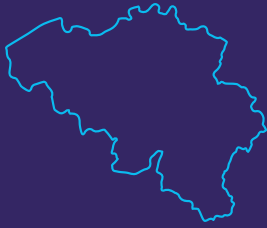
Pour obtenir des informations plus complètes sur l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, la vie étudiante et l'ensemble des programmes d'études proposés, rendez-vous sur www.studyinbelgium.be ou consultez la brochure « Étudiez en Belgique francophone ! ».

1. La Fédération Wallonie-Bruxelles

La Belgique francophone =
La Fédération Wallonie-Bruxelles



LE ROYAUME DE BELGIQUE



Superficie :
30 528 km²

Population :
Plus de
11 000 000 d'habitants
dont **4 600 000**
en Fédération
Wallonie-Bruxelles



Forme de l'État :
Monarchie
constitutionnelle
parlementaire
fédérale



Capitale :
Bruxelles

Monnaie :
Euro (€)



Langues officielles :
français,
néerlandais,
allemand

Roi :
Philippe



CHOISIR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Vous souhaitez vivre une expérience hors du commun et découvrir de nouvelles possibilités d'études ? Choisissez la Fédération Wallonie-Bruxelles, aussi appelée la Communauté française de Belgique !

Située au cœur de l'Europe, elle bénéficie d'un enseignement supérieur d'excellence et d'une offre de formation diversifiée.

Réputée pour sa qualité de vie, la Belgique francophone vous offre une vie culturelle intense, un excellent système de santé, un accès aisé à des activités sportives diversifiées et un réseau de transports performants qui vous fera voyager à travers l'Europe !

Un enseignement
supérieur d'excellence



Vivre au cœur
de l'Europe



La qualité
de vie



Un enseignement
supérieur multiculturel
et ouvert sur le monde



Une gastronomie
authentique et
savoureuse, des
milliers de bières
et du chocolat
d'exception



Voyager à travers
l'Europe



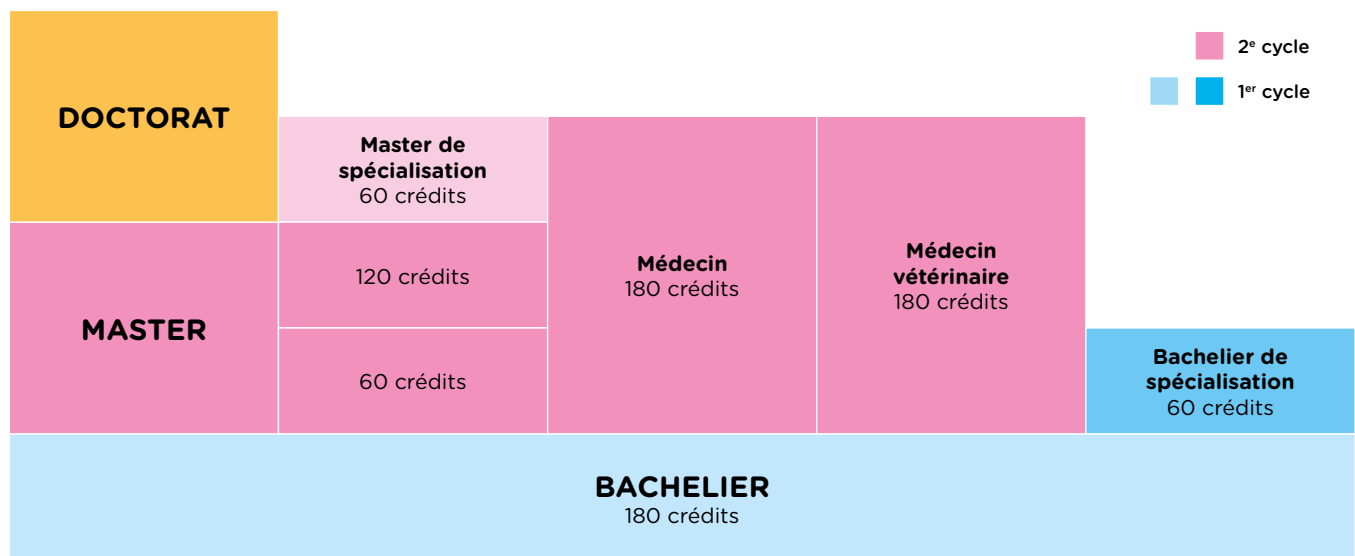
Une vie culturelle intense

2. L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Entreprendre des études en Fédération Wallonie-Bruxelles vous garantit l'accès à un système d'éducation de grande qualité, vous ouvre la possibilité de poursuivre des études dans d'autres pays européens où votre diplôme sera aisément reconnu et, à terme, vous permettra d'accéder à l'ensemble du marché du travail européen.

Du Baccalauréat au Doctorat :



Université

Bachelier de transition = bac + 3
Master = bac + 5
Master de spécialisation = bac + 6
Doctorat = bac + 8

Hautes Ecoles

Bachelier professionnel = bac + 3 (type court)
Bachelier de spécialisation = bac + 4
Bachelier de transition = bac + 3 (type long)
Master = bac + 5

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les institutions d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles visent trois objectifs : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

Les études supérieures sont organisées par trois types d'établissements :

- Les universités ;
- Les hautes écoles ;
- Les écoles supérieures des arts.

6 UNIVERSITÉS

- Université catholique de Louvain
- Université libre de Bruxelles
- Université de Liège
- Université de Mons
- Université de Namur
- Université Saint-Louis - Bruxelles



16 ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

- Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai
- Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - École supérieure des Arts
- Arts²
- Conservatoire royal de Bruxelles
- Conservatoire royal de Liège
- École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- École supérieure des Arts du Cirque
- École supérieure des Arts - École de Recherche graphique
- École supérieure des Arts Institut Saint-Luc à Tournai
- École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège
- École supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège



- École supérieure communale des Arts de l'Image « Le 75 »
- Institut des Arts de Diffusion
- Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- Institut supérieur de Musique et de Pédagogie

19 HAUTES ÉCOLES

- Haute École Albert Jacquard
- Haute École Bruxelles-Brabant
- Haute École Charlemagne
- Haute École EPHEC
- Haute École Francisco Ferrer
- Haute École Galilée
- Haute École ICHEC - ECAM - ISFSC
- Haute École en Hainaut
- Haute École Léonard de Vinci
- Haute École libre de Bruxelles - Ilya Prigogine
- Haute École libre Mosane
- Haute École Louvain en Hainaut
- Haute École Lucia de Brouckère
- Haute École de Namur-Liège-Luxembourg
- Haute École provinciale de Hainaut - Condorcet
- Haute École de la Province de Liège
- Haute École de la Province de Namur
- Haute École Robert Schuman
- Haute École de la Ville de Liège



Les universités



Les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposent des formations de qualité dans les trois grands domaines de la connaissance : sciences et techniques, sciences humaines et sciences de la santé. Outre une connaissance approfondie de la matière choisie, l'enseignement universitaire offre aux étudiants une solide formation générale et encourage l'approche scientifique en mettant l'accent sur le développement de la recherche tant fondamentale qu'appliquée.

Toutes jouissent d'une réputation d'excellence dans notre pays et hors des frontières.

Les études universitaires comprennent :

- deux cycles conduisant aux grades de Bachelier de transition (1^{er} cycle - 180 crédits), puis de Master (2^e cycle - 60 à 180 crédits) ;
- un 3^e cycle, qui vise notamment à développer de nouvelles connaissances à la frontière la plus avancée d'un ou de plusieurs domaines d'étude et de recherche, conduit au grade de Docteur.

Les hautes écoles



Les hautes écoles proposent une formation de qualité en lien étroit entre la recherche appliquée, les institutions universitaires et les milieux socioprofessionnels. La pédagogie adoptée est centrée sur l'apprenant et le monde du travail. Les aspects théoriques et conceptuels font également partie du programme.

Les hautes écoles proposent :

- des études de type court organisées en un seul cycle et conduisant au grade de Bachelier « professionnalisant » (1^{er} cycle - 180 à 240 crédits) ;
- des études de type long organisées en deux cycles et conduisant aux grades de Bachelier « de transition » (1^{er} cycle - 180 crédits) et de Master (2^e cycle - 60 à 120 crédits).

Les écoles supérieures des arts



Jouissant d'une large notoriété internationale, les écoles supérieures des arts forment les étudiants dans les domaines des arts visuels, du théâtre et des arts du spectacle et de la musique.

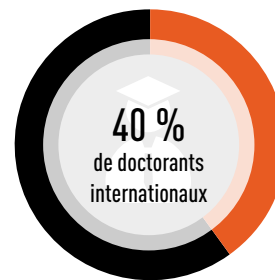
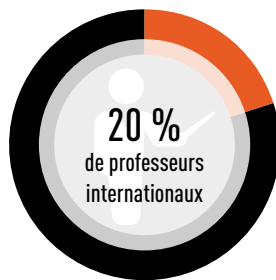
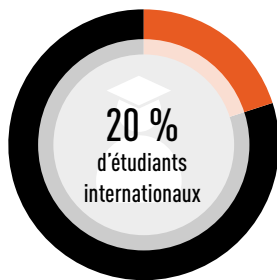
Elles proposent :

- des études de type court organisées en un seul cycle et conduisant au grade de Bachelier « professionnalisant » (1^{er} cycle - 180 à 240 crédits) ;
- des études de type long organisées en deux cycles et conduisant aux grades de Bachelier « de transition » (1^{er} cycle - 180 crédits) et de Master (2^e cycle - 60 à 120 crédits) ;
- un 3^e cycle en lien étroit entre la recherche en art et les matières enseignées, organisé avec une institution universitaire. Il conduit au grade de Docteur.

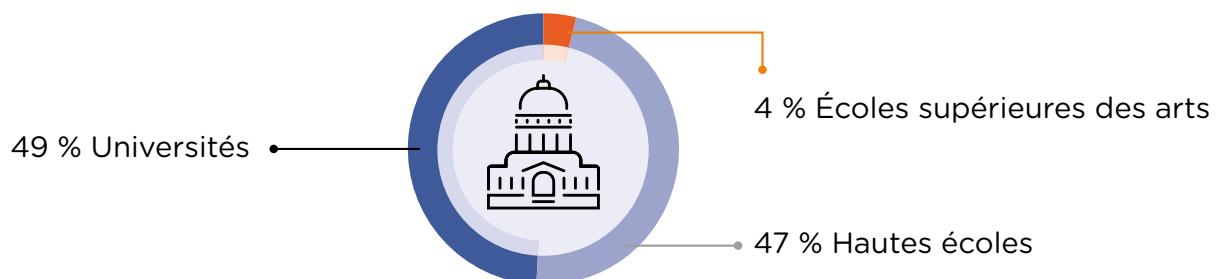
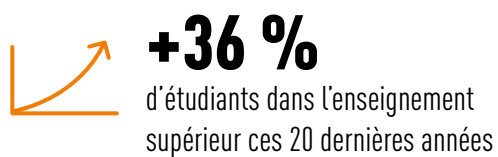


LA POPULATION ÉTUDIANTE

222 000 étudiants



dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Les étudiants tunisiens en Fédération Wallonie-Bruxelles

Etudiants tunisiens inscrits dans l'enseignement supérieur en Belgique francophone :

		2014-2015	2015-2016	2016-2017
Universités		176	191	187
Hautes écoles		45	46	41
Ecoles supérieures des arts		10	11	13
Total		231	248	241

Etudiants tunisiens inscrits dans les universités belges francophones par domaines d'études :

	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
Sciences humaines et sociales	31	29	35	38
Santé	78	79	82	85
Sciences et techniques	65	68	74	64
Total	174	176	191	187

Une soixantaine de doctorants tunisiens s'inscrivent annuellement dans les universités de Wallonie-Bruxelles.

Témoignages d'alumnis tunisiens (Enseignement Supérieur et Recherche)

Basma Bouziri, Docteur,

ancienne étudiante de l'Université Catholique de Louvain

Le choix de la Fédération Wallonie Bruxelles était surtout dicté par l'expertise que le Center for English Corpus Linguistics (CECL) à l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain) offrait dans mon domaine de recherche. De plus, la Wallonie est un environnement francophone où je pouvais facilement me retrouver linguistiquement parlant. En Mai 2019, j'ai obtenu mon doctorat de l'UCLouvain. Ce diplôme me permettra désormais de postuler et d'intégrer le monde universitaire en tant qu'enseignante chercheuse. Mon parcours doctoral m'a permis d'acquérir beaucoup d'expertise dans mon domaine de recherche mais aussi une vue d'ensemble sur ma discipline en général.



Jamoussi Fakher, Professeur,

Centre de Recherches et des Technologies des Eaux,
Borj Cédria

Ce partenariat et cette coopération m'ont apporté beaucoup. D'abord, sur le plan personnel avec la connaissance de gens et d'éminents professeurs à l'Université de Mons, de Namur et de Bruxelles. Ensuite, concernant la possibilité d'une progression scientifique et professionnelle. Enfin, cette expérience a permis la valorisation de plusieurs gisements d'argiles en Tunisie.

Cette expérience de partenariat a pu renforcer la coopération déjà existante avec l'Europe et a essayé de compléter la valorisation des géomatériaux en Tunisie. Elle a pu consolider des coopérations multilatérales entre pays du nord et du sud de la méditerranée.



3. Réaliser un Bachelier ou un Master en Fédération Wallonie-Bruxelles

LES PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Les conditions d'admission dépendent du niveau d'études et du domaine d'études choisi :

Le 1^{er} cycle d'étude - Bachelier

Pour avoir accès au 1^{er} cycle d'études (bachelier), vous devez être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent* au certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarque importante : Dans certains domaines d'études, à l'instar des étudiants belges, vous devrez en outre réussir un examen d'admission (école des arts, sciences de l'ingénieur) ou un concours d'entrée (études de médecine et de dentisterie).

Pour accéder aux études de spécialisation de 1^{er} cycle (bachelier de spécialisation), vous devez au préalable être porteur d'un diplôme d'enseignement supérieur de 1^{er} cycle de 60 crédits au moins (bachelier). En effet, le bachelier de spécialisation complète un premier bachelier.

*voir chapitre Equivalence des diplômes.

Le 2^e cycle d'étude - Master

Pour avoir accès au deuxième cycle d'études (master), vous devez être titulaire d'un diplôme de premier cycle (bachelier - 180 crédits) du même domaine d'étude que celui que vous voulez suivre.

Les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur obtenu à l'étranger qui souhaitent poursuivre des études de 2^e cycle (master) en Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont généralement pas besoin d'une décision d'équivalence de leur diplôme de la part du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

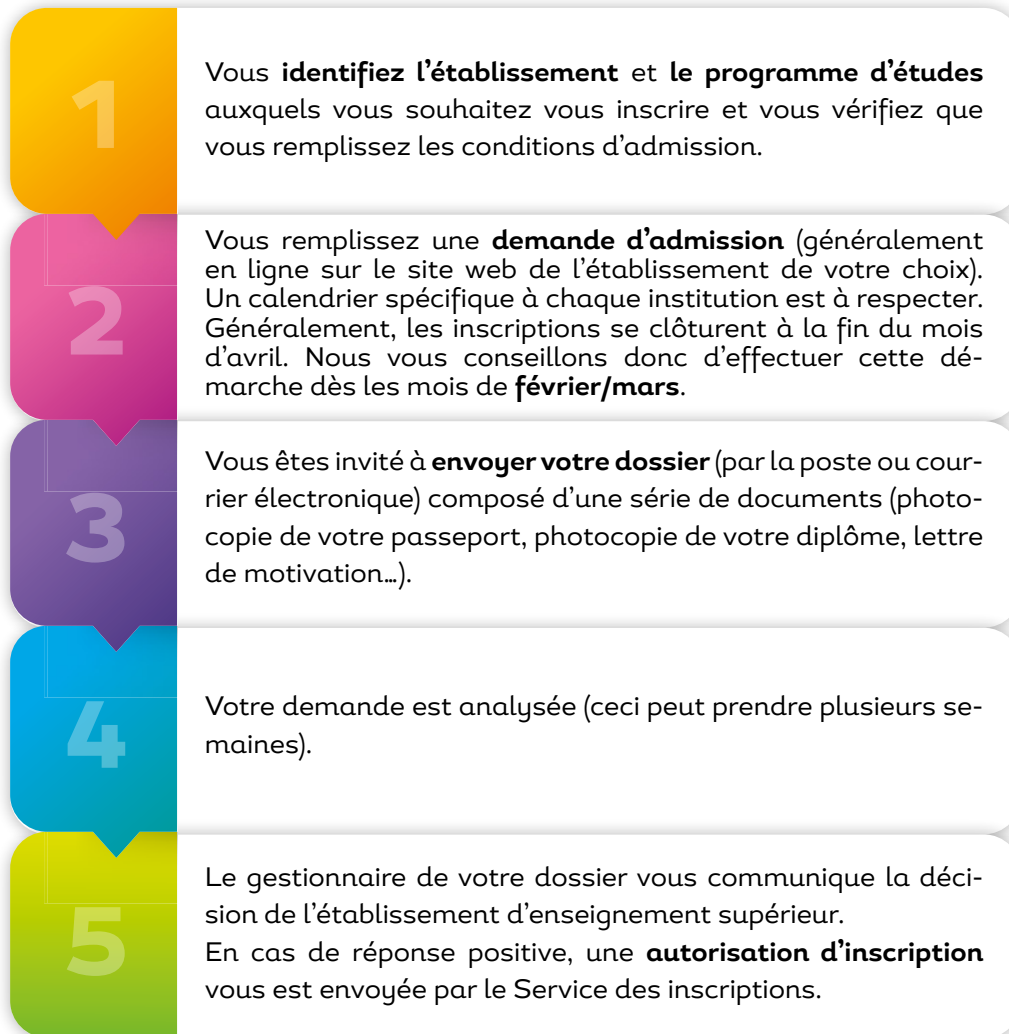
Il est recommandé d'introduire préalablement une demande d'inscription auprès de l'établissements d'enseignement supérieur de votre choix et de vous conformer à leurs conditions d'admission.

Les jurys des établissements d'enseignement supérieur peuvent :

- conditionner l'accès au niveau d'études demandé par un programme d'études complémentaire permettant d'acquérir le nombre de crédits manquant ;
- se prononcer pour une inscription à un niveau inférieur à celui demandé.



L'inscription s'effectue en 5 étapes :



 **Attention !** Il existe des conditions d'admission spécifiques à chaque Master. Généralement, elles sont reprises sur la fiche de présentation du Master publiée sur le site web de l'institution.

Chaque établissement d'enseignement supérieur dispose d'un Service des admissions et des inscriptions. Nous vous conseillons vivement de prendre contact avec ce service afin d'obtenir une information précise sur les procédures à suivre.

L'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES

L'équivalence, c'est quoi ?

L'équivalence, établie en Belgique par le Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, est un document qui atteste que le diplôme de fin d'études secondaires effectuées hors Belgique est équivalent au Certificat d'études secondaires supérieures francophone belge autorisant l'accès de l'étudiant dont il est titulaire à l'un des types d'établissements de l'enseignement supérieur à savoir : l'université, la haute école et l'école supérieure des arts.

Qui est concerné par l'équivalence ?

Les étudiants souhaitant s'inscrire à un 1^{er} cycle d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment obtenir une équivalence du diplôme du baccalauréat tunisien ?

Vous devez introduire une **demande d'équivalence** de votre diplôme ou certificat de fin d'études secondaires auprès du Service des Équivalences du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pouvoir accéder aux programmes d'études de bachelier.

Attention !! La période de dépôt des dossiers pour l'équivalence est comprise entre le 15 novembre et le 15 juillet de chaque année.

- Une demande d'équivalence au moyen du formulaire de demande d'équivalence du diplôme de fin d'études secondaire (Baccalauréat) à imprimer et remplir ;
- Une copie du diplôme de fin d'études supérieures en arabe ;
- L'original de la traduction en français du diplôme de fin d'études supérieures ;
- Une copie du relevé de notes en arabe ;
- L'original de la traduction en français du relevé de notes accompagnant le baccalauréat (si le relevé de notes accompagnant le baccalauréat est délivré en français en fournir une copie) ;
- Une attestation originale prouvant que vous avez eu accès aux études supérieures (preuve de l'orientation tunisienne vers l'enseignement supérieur, attestation d'inscription en 1^{ère} année) ;

- L'attestation d'inscription ou de présence relative à l'année en cours ;
- La preuve originale du paiement des frais de dossier d'équivalence agrafée à la demande d'équivalence (le montant de ces frais est de 150 euros - baccalauréat tunisien) ;
- La copie de la preuve originale du paiement des frais d'équivalence de dossier d'équivalence de diplôme agrafée à la demande d'inscription ;
- Un extrait original de naissance en français, authentifié et légalisé.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les documents sont acceptés en copies certifiées conformes ou sous la forme originale.
- Les traductions de tous les documents doivent être faites par un traducteur juré et produites en forme originale.
- Dans tous les cas, le cachet du traducteur juré et sa signature doivent être apposés en partie sur la traduction et en partie sur la copie certifiée conforme du document traduit.
 - Les traductions faites en Tunisie doivent, elles aussi, être légalisées par l'autorité compétente en Tunisie et ensuite par l'Ambassade de Belgique en Tunisie.
 - Les traductions faites en Belgique sont légalisées par le tribunal de 1^{ère} instance dont dépend le traducteur juré.

Plus d'info ? Rendez-vous sur le site web des services des équivalences : www.equivalences.cfwb.be



LES FRAIS D'INSCRIPTION

La contribution supplémentaire

De manière générale, les droits d'inscription des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles vont dépendre du statut de l'étudiant :

- **À l'université**, un étudiant de Wallonie-Bruxelles ou un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne paiera **des droits d'inscription annuels maximum de 835 €**.
- **En haute école ou école supérieure d'art**, un étudiant de Wallonie-Bruxelles ou un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne paiera des droits d'inscriptions annuels de :
 - Première et deuxième année de bachelier : **175,01 €**
 - Troisième année de bachelier, année diplômante : **224,24 €**
 - Première année de master : **350,03 €**
 - Deuxième année de Master, année diplômante : **454,47 €**.

- À partir de l'année académique 2025-2026, et conformément à la circulaire de l'ARES N°2025-001 du 18/02/2025, **tous les étudiants de nationalité hors Union européenne**, à l'exception des étudiants concernés par les situations d'exemptions reprises sur www.studyinbelgium.be, sont redevables chaque année du montant des droits d'inscription et d'une contribution supplémentaire (4 175€), soit un total de **5 010 €** pour les universités et entre **4 350 €** et **4 629,47 €** pour les hautes écoles et les écoles supérieures d'art.

Attention : pour certains masters de spécialisation et MBA (délivrance d'un certificat), le montant des droits d'inscription peut différer. Consultez l'établissement de votre choix pour plus d'informations.

Dans certains cas, les étudiants non-européens peuvent se voir exemptés de la contribution supplémentaire. Ils sont alors invités à payer le montant annuel de **835 €**. Les conditions sont consultables sur : www.studyinbelgium.be



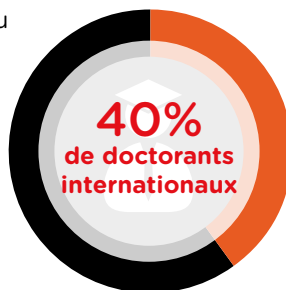
4. Réaliser un doctorat en Fédération Wallonie-Bruxelles

LA FORMATION DOCTORALE

Les institutions universitaires, les laboratoires et les centres de recherches de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient d'un encadrement scientifique de pointe et d'infrastructures de qualité. Ces avantages contribuent grandement et activement à la mise en place et au renforcement de **partenariats internationaux**.

Grâce à cette dynamique, les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles favorisent fortement le développement de **cotutelles de thèses**, qui permet au doctorant de poursuivre ses travaux de recherche au sein d'une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'une université étrangère.

Le doctorat est un diplôme reconnu à l'échelle internationale ouvrant à des postes de haute qualification et requis pour la carrière académique. La préparation d'une thèse de doctorat constitue à la fois une contribution à la recherche scientifique et une formation personnelle par la recherche.



Il comprend :

- La **formation doctorale**, sanctionnée par le certificat de formation à la recherche : elle s'effectue au sein d'une équipe de recherche, sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse.
- Les travaux relatifs à la **préparation d'une thèse** et la **défense de cette thèse**, sanctionnés par le grade académique de Docteur.

Avant d'entamer vos démarches administratives d'inscription, vous devez donc **choisir un directeur de thèse** en fonction du domaine de recherche que vous souhaitez mener. Vous pourrez définir avec lui votre projet, discuter de sa faisabilité et des financements éventuels.

Il conviendra également de définir avec lui une proposition de composition de comité d'accompagnement, qui sera soumise à la Commission facultaire des doctorats. Pour trouver un directeur de thèse, nous vous conseillons de consulter les sites web des universités, le Règlement général du doctorat propre à chaque institution d'enseignement supérieur et le répertoire des recherches sur le site de la politique scientifique fédérale.



LES PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Vous devez répondre aux conditions suivantes :

1. Vous devez être porteur d'un diplôme de Master obtenu après 5 années d'études (300 crédits/ECTS).

2. Vous devez disposer de ressources financières suffisantes pour mener à bien vos études.

Vous devez fournir un plan de financement qui atteste de ressources suffisantes.

3. Vos résultats antérieurs doivent être suffisants :

Vous devez être porteur d'un diplôme d'enseignement supérieur universitaire de Master sanctionnant 300 crédits/ECTS minimum avec au moins 14/20 au cours de vos études de Master.

4. Vous devez avoir :

- un projet de thèse,
- l'accord écrit d'un promoteur.

Pour trouver un promoteur, nous vous conseillons de consulter le répertoire des recherches sur le site de la politique scientifique fédérale, le Règlement général du doctorat propre à chaque institution d'enseignement supérieur et les sites des établissements d'enseignement supérieur.

Quelles sont les formalités d'admission et d'inscription ?

En général, si vous souhaitez entamer un doctorat, il faut déposer au Service des admissions et des inscriptions de l'établissement d'enseignement supérieur un dossier qui comportera :

- le formulaire de demande d'admission dûment complété et signé (ce formulaire est souvent disponible en ligne),
- un certificat de nationalité daté de l'année civile de l'inscription (ou une copie de votre passeport),
- une copie de votre diplôme de fin d'études secondaires,
- une copie conforme de votre (vos) diplôme(s) d'études supérieures (et traduction légalisée, le cas échéant),
- une copie conforme des relevés de notes relatifs à chacune de vos années d'études supérieures, même pour les années qui auraient été échouées (et traduction légalisée, le cas échéant),
- les justificatifs de vos activités ou études pour les cinq dernières années, si celles-ci ne sont pas couvertes par votre dernier diplôme,
- une lettre de motivation,
- l'accord écrit d'un promoteur qui accepte de superviser vos travaux,
- un projet de thèse.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Lors de la première inscription, les frais d'inscription au doctorat s'élèvent à 835€.

Les années suivantes, les frais d'inscription s'élèvent à environ 50€ par an.



5. La demande de VISA

Pour effectuer un séjour d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous devez faire une demande de **visa long séjour**.



Procédure d'obtention de visa long séjour

Les demandes de visa doivent être déposées à TLSContact suivant la procédure indiquée sur leur site web : <https://be.tlscontact.com/tn/tun/index.php>

TLSContact est une société privée agréée par l'Ambassade de Belgique pour procéder aux opérations de collecte des demandes de visas pour la Belgique. Son site internet a pour but de guider le demandeur pas à pas dans ses démarches pour effectuer une demande de visa.



La demande de visa se fait en 5 étapes

- Etape 1 – Consultez la liste des documents à fournir
- Etape 2 – Inscrivez-vous sur Visa On Web, le site du Service Public Fédéral des Affaires Étrangères : <https://visaonweb.diplomatie.be/fr/Account/Login>
- Etape 3 – Créez un compte TLSContact et prenez un rendez-vous en ligne
- Etape 4 – Introduisez la demande au centre TLSContact, biométrie, paiement des frais
- Etape 5 – Récupérez votre passeport

Vous trouverez les détails de ces étapes sur : <https://be.tlscontact.com/tn/tun/page.php?pid=procedure>

Les documents à fournir pour constituer votre dossier

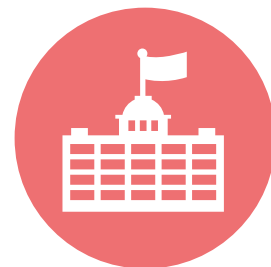
Le dossier doit être présenté en original accompagné de deux copies :

1. Formulaire de demande de visa signé, daté et dont toutes les cases auront été complétées de façon lisible.
2. Trois photos d'identité récentes et ressemblantes.
3. La page d'identité et de toutes les pages utilisées du passeport. Le passeport doit être valable encore minimum 12 mois à partir de la date du dépôt.
4. L'attestation d'inscription originale OU l'attestation d'admission originale OU l'attestation d'inscription à un examen d'admission originale. Il s'agit d'une inscription ou d'une admission dans un établissement d'enseignement supérieur organisé, reconnu ou subsidié par l'Etat belge.
5. Une preuve de ressources suffisantes pour couvrir les frais des études et du séjour : SOIT une attestation de bourse SOIT une prise en charge originale par un garant en Belgique ou par un garant qui réside à l'étranger. Cette prise en charge doit être souscrite auprès de la commune en Belgique ou du poste consulaire belge à l'étranger et la signature du garant légalisée par la commune en Belgique ou le poste consulaire belge à l'étranger.
6. Le certificat médical original établi par le Médecin agréé de l'Ambassade, Dr. Solange Laroussi, avenue de Londres, 58 (71/343.753), délivré depuis moins 6 mois.
7. Le bulletin n° 3 original légalisé (extrait du casier judiciaire) délivré depuis moins de 6 mois légalisé, si vous avez plus de 21 ans.
8. Reçu du paiement de la redevance : Veuillez consulter attentivement le site web de l'Office des Etrangers quant au montant de la redevance et aux modalités de paiement : www.dofi.fgov.be.

Inscription à l'administration communale après votre arrivée

Vous devez vous inscrire à l'administration communale de votre lieu de résidence en Belgique dans les huit jours ouvrables de votre arrivée sur le territoire belge ou de la réception de cette autorisation.

Vous devez vous munir de votre passeport avec visa, de l'attestation d'inscription scolaire/universitaire et de la preuve de vos moyens de subsistance (prise en charge, attestation de bourse ou prêt, relevés bancaires, placement de fonds, fiches salariales, etc.).



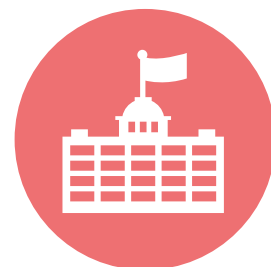
En fonction des documents scolaires qui ont été produits, vous recevrez :

- Soit un certificat d'inscription au registre des étrangers (CIRE) ;
- Soit une attestation d'immatriculation, valable 4 mois au terme desquels vous devrez apporter la preuve que vous êtes régulièrement inscrit pour l'année en cours. Sur production de cette preuve, un CIRE vous sera délivré. À défaut, vous devrez quitter le territoire belge avant la date d'expiration de votre attestation d'immatriculation.

Vous souhaitez prolonger votre séjour ?

Si vous souhaitez prolonger votre séjour, vous devez vous rendre à l'administration communale de votre résidence en Belgique, au plus tard un mois avant la fin de votre permis de séjour et fournir les documents suivants :

- Une nouvelle attestation d'un établissement d'enseignement supérieur entièrement accrédité, certifiant que vous êtes inscrit comme étudiant régulier à temps plein pour la prochaine année scolaire ;
- Une attestation certifiant que vous avez participé à la dernière session d'examens ;
- Une preuve que vous disposez de ressources financières suffisantes.



Dans quels cas devriez-vous quitter le pays ?

Le séjour est seulement autorisé pendant la durée des études. Vous devez quitter le pays :

- Si vous arrêtez vos études ou si vous ne possédez pas la preuve que vous êtes inscrit comme étudiant régulier à temps plein dans un établissement d'enseignement accrédité ;
- Si vous continuez à étudier en dépit de vos échecs scolaires ;
- Si vous avez une activité lucrative qui entrave vos études ;
- Si vous ne participez pas aux examens sans avoir de raison valable ;
- Si vous ne pouvez pas prouver que vous disposez de ressources financières suffisantes ;
- Si vous-même ou un membre de votre famille, qui vit avec vous, a reçu une aide financière de l'assistance nationale, d'un montant total, calculé sur une période de 12 mois, qui est supérieur à trois fois le montant mensuel du minimum de moyens de subsistance, et que ce montant n'a pas été remboursé dans les six mois suivant le dernier paiement mensuel. Dans ce cas, une décision d'expulsion sera prise en ce qui vous concerne.



6. Les possibilités de financement

LES BOURSES D'EXCELLENCE DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (IN WBI)

→ POUR LES POST-DOCTORANTS

Présentation du programme

Ce programme a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Il permet l'accueil de chercheurs issus de pays tiers désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Profil des candidats

Chercheurs issus de pays tiers désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il vous est permis d'introduire un dossier même si vous êtes en cours de cycle et que le diplôme de doctorat n'est pas encore en votre possession. Il conviendra dans ce cas de faire parvenir une preuve de réussite en temps utile.

Domaines d'études

Les domaines privilégiés sont les suivants :

- > Transport et logistique ;
- > Génie mécanique ;
- > Sciences du vivant ;
- > Agro-industrie ;
- > Aéronautique-spatial ;
- > Technologies environnementales ;
- > Sciences humaines et sociales.

Tout autre domaine sera pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

Types de programme

- > De longue durée (minimum 1 an, renouvelable 1 fois) de niveau postdoctoral ;
- > De courte durée (1 à 3 mois, non renouvelable) de niveau postdoctoral.

Délai d'introduction des candidatures

- > **Pour les bourses de longue durée :**
Au plus tard le 1er mars précédant l'année académique durant laquelle le séjour est souhaité.
- > **Pour les bourses de courte durée :**
 - Pour les séjours dont le départ est prévu entre février et mai : au plus tard le 1er octobre précédant ;
 - Pour les séjours dont le départ est prévu entre juin et septembre : au plus tard le 1er février précédant ;
 - Pour les séjours dont le départ est prévu entre octobre et janvier : au plus tard le 1er mai précédant.

Modalités financières

- > **Pour les bourses de longue durée :**
 - Montant mensuel : 2 120 € ;
 - Frais de voyage internationaux ;
 - Assurance de type « soins de santé » et assurance de type « assistance au rapatriement ».
- > **Pour les bourses de courte durée :**
 - Montant mensuel : 2 120 € ;
 - Frais de voyage internationaux ;
 - Assurance de type « soins de santé ».

Ces montants sont valables pour l'année académique 2019-2020.

Contact et information

Wallonie-Bruxelles International
bourses@wbi.be
+32 2 421 85 91
www.wbi.be/fr/inwbi

PROGRAMME DE COOPÉRATION BILATÉRALE DIRECTE - WALLONIE-BRUXELLES - TUNISIE

→ POUR LES PROGRAMMES DE DOCTORAT ET POST-DOCTORAT

La Tunisie est un acteur de premier plan de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique francophones, africains, arabes et euro-méditerranéens. Depuis 35 ans de coopération Tunisie - Wallonie-Bruxelles, 7 commissions mixtes permanentes se sont tenues, pour se concentrer sur un certain nombre de secteurs : éducation, enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, études européennes et formation des diplomates.

La programmation de coopération bilatérale 2019-2023 soutient 12 projets de recherche scientifique, pour lesquels des bourses doctorales ou de spécialisation sont octroyées aux chercheurs associés. De nombreux partenariats bilatéraux existent entre structures, enseignants et chercheurs, du fait notamment du partage de la langue française, de la présence d'une importante diaspora tunisienne en Europe, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles, des instruments de coopération bilatérale développés par Wallonie-Bruxelles International, de la dynamique euro-méditerranéenne et des programmes de l'Union européenne favorables aux échanges.

Un nouveau programme de travail entre la Tunisie et Wallonie-Bruxelles a été lancé pour les 4 années à venir. Il s'étend de 2019 à 2023 avec 30 projets sélectionnés se déclinant en 12 résultats. Ces 30 projets sont concentrés autour de 3 programmes spécifiques :

- L'eau et l'environnement
- Les droits et le renforcement de la société de demain
- Les politiques culturelles et la valorisation du patrimoine

Ceux-ci sont assortis de deux démarches transversales que sont la recherche scientifique et la coopération économique.

Contact et information

Wallonie-Bruxelles International
Monsieur Fabrice SPRIMONT, Direction de la
Coopération bilatérale directe
f.sprimont@wbi.be
+32 2 421 82 71
www.wbi.be



PROGRAMME DE COOPÉRATION BILATÉRALE INDIRECTE - WALLONIE-BRUXELLES - TUNISIE

→ LA DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La Tunisie a à nouveau rejoint en 2016 le programme de coopération bilatérale indirecte géré par Wallonie-Bruxelles International. Depuis 20 ans, ce programme encourage le partenariat durable et ses effets multiplicateurs entre établissements d'enseignement supérieur, ONG, villes, communes, provinces, mutualités... de Wallonie-Bruxelles avec un partenaire issu d'un pays du sud.

Ce programme fait l'objet d'un appel à projets annuel (au mois d'avril). Les projets sélectionnés se réalisent pour l'essentiel dans les pays partenaires ; le partenariat entre une ou des organisations tunisiennes et organisations issues de Wallonie-Bruxelles est une exigence pour la participation à ce programme.

Contact et information

Wallonie-Bruxelles International
02 421 83 61
www.wbi.be

LE FONDS DE MOBILITÉ MAGHREB DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

→ POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le fonds de mobilité «Maghreb» de Wallonie-Bruxelles International entend soutenir financièrement la mobilité des membres des personnels académique, scientifique permanent et administratif des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers des pays du Maghreb et de soutenir financièrement la mobilité des membres du personnel académique, scientifique ou administratif des établissements d'enseignement supérieur du Maghreb vers leurs partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations et partenariats ou de consolider des collaborations existantes. Destiné à soutenir des collaborations, il est préférable d'avoir au moins un partenaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les autorisations et les invitations de part et d'autres sont nécessaires lors de l'introduction du dossier de même qu'un programme d'activités.

Contact et information

Wallonie-Bruxelles International
Responsable : Stephan Plumet,
Directeur de la coopération bilatérale directe
Contact par voie électronique :
Madame Marie-France Lebailly -
mf.lebailly@wbi.be
Copie à Monsieur Stephan Plumet -
s.plumat@wbi.be
www.wbi.be

STAGE INTERNATIONAL D'ÉTÉ EN DIDACTIQUE DU FLE SOUTENU PAR WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

→ POUR LES (FUTURS) ENSEIGNANTS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Les stages internationaux d'été sont destinés au perfectionnement méthodologique des (futurs) enseignants de français langue étrangère (FLE).

Intéressé ? Prenez directement contact avec l'établissements d'enseignement supérieur de votre choix et ou avec l'Académie internationale d'été de Wallonie.

FINNOV, LE RÉSEAU FRANCOPHONE DE L'INNOVATION

Le Réseau francophone de l'innovation (FINNOV) est une initiative portée par la Fédération Wallonie Bruxelles et mise en œuvre par Wallonie Bruxelles International, l'Organisation Internationale de la Francophonie, avec l'appui de l'Agence Universitaire de la Francophonie, qui vise principalement à favoriser l'échange d'informations et, le cas échéant, la mise en relation des acteurs francophones impliqués dans le domaine de l'innovation (numérique et économie du savoir, technologies et économies vertes, industries culturelles et économie de la culture...).

Vous souhaitez plus d'information et consultez les appels à projets ? <https://www.francophonieinnovation.org/>

ESPACE FRANCOPHONE DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

→ POUR LES PROGRAMMES DE BACHELIER ET DE MASTER

Appuyé par l'Agence universitaire de la Francophonie en Europe de l'Ouest et Wallonie-Bruxelles International, l'Espace francophone de la valorisation a pour objectif de développer l'impact de la recherche académique au bénéfice de la société, des communautés locales et régionales et de répondre à des défis sociaux, culturels, économiques, environnementaux, et de santé des populations. En matière de valorisation de la recherche et de liens entre le monde académique et les milieux économiques, le Réseau C.U.R.I.E en France, le Réseau LIEU de Wallonie-Bruxelles et les BLEU au Québec ont tissé depuis de nombreuses années, des liens entre eux et auprès d'autres structures francophones pour monter des partenariats technologiques ainsi que pour partager leurs bonnes pratiques sur le transfert de connaissances et de technologies.

Plus d'info ? <https://www.francophonieinnovation.org>

<https://www.auf.org/nouvelles/actualites/vers-espace-francophone-de-valorisation-de-recherche-service-developpement/>

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

→ POUR LES PROGRAMMES DE BACHELIER ET DE MASTER

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) propose des bourses de mobilité entre les 850 institutions membres issues de 106 pays.

<https://www.auf.org>

UNE BOURSE DU FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FRS-FNRS)

→ POUR LES DOCTORANTS ET LES POST-DOCTORANTS

Le F.R.S.-FNRS favorise l'internationalisation de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles à travers ses instruments propres et ses collaborations internationales. Les instruments de mobilité du FNRS permettent à des chercheurs étrangers, sous certaines conditions, d'effectuer des séjours de durée limitée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

www.fnrs.be

LES ACTIONS MARIE CURIE

→ POUR LES DOCTORANTS ET LES POST-DOCTORANTS

Les Actions Marie Curie soutiennent la formation des chercheurs et le développement de leur carrière en mettant l'accent sur leurs aptitudes en matière d'innovation.

<http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions>

UNE BOURSE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

→ POUR LES PROGRAMMES DE BACHELIER, DE MASTER, DE DOCTORAT

Nous vous suggérons de vous adresser directement au Service des relations internationales de l'établissement d'enseignement supérieur de votre choix, qui sera plus à même de vous aider dans vos démarches de recherche de financement.

UNE BOURSE DE VOTRE GOUVERNEMENT

→ POUR LES PROGRAMMES DE BACHELIER, DE MASTER, LES DOCTORANTS ET LES POST-DOCTORANTS

De nombreux gouvernements offrent des bourses à leurs ressortissants qui souhaitent poursuivre des études ou un doctorat à l'étranger.

PROGRAMME ERASMUS+

→ POUR LES PROGRAMMES DE BACHELIER, MASTER, DOCTORAT

Erasmus+ est le programme de l'UE visant à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe. Il offre des opportunités de financement pour la coopération dans ces domaines, à partir de projets, de partenariats, d'événements, d'échanges d'idées et de bonnes pratiques. Ce programme soutient la mobilité à la fois au sein des pays européens et entre les pays européens et des pays partenaires dans le monde entier. Son budget de 14,7 milliards d'euros permet à plus de 4 millions d'Européens d'étudier, de se former et d'acquérir de l'expérience à l'étranger.

Plus d'info sur l'ensemble des programmes Erasmus+ : <https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions>

Les établissements d'enseignement supérieur tunisiens et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont très actifs dans ce programme depuis plusieurs années. En effet, entre 2017 et 2019, 75 mobilités ont eu lieu dont 53 mobilité entrantes. Les établissements d'enseignement supérieur partenaires étaient : l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège, l'Université de Mons, l'Université de Namur et la Haute école Léonard de Vinci.

PROGRAMME HORIZON 2020

→ POUR LES DOCTORANTS ET LES POST-DOCTORANTS

Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation jamais réalisé par l'Union européenne. Outre l'intérêt que lui portent les investisseurs des secteurs public et privé, il bénéficie d'un financement de près de 80 milliards d'euros sur 7 ans (de 2014 à 2020).

Désormais pays associé, La Tunisie, adhérente à ce programme cadre, bénéficie des mêmes avantages que les pays d'Europe. Horizon 2020 associe recherche et innovation et se concentre sur trois domaines clés : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux.

Plus d'info ? <http://horizon2020tunisia.org/fonctionnement/>

7. Travailler pendant les études

En tant qu'étudiants étrangers, vous pouvez travailler pendant vos études si vous disposez d'un titre de séjour en règle* et si vous suivez un enseignement à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et si vous êtes en possession d'un permis de travail C.

** La possession d'un titre de séjour en règle signifie que l'étudiant étranger doit être inscrit au Registre des étrangers et avoir un certificat d'inscription au registre des étrangers (C.I.R.E.).*

Le permis C

La demande de permis C doit être faite par l'étudiant étranger directement à :

- › L'administration de l'Économie et de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, que ce soit pour une première demande ou pour un renouvellement, si l'étudiant est domicilié en Région bruxelloise ;
- › L'administration de l'Emploi et des permis de travail du Service Public de Wallonie, si l'étudiant est domicilié en Région wallonne.

Le permis C :

- › Est de durée limitée. Il est valable maximum 12 mois et renouvelable ;
- › Est valable chez tout employeur en Belgique ;
- › N'est plus valable si son titulaire perd son droit ou son autorisation de séjour.

Pendant les vacances scolaires

Les étudiants étrangers possédant un C.I.R.E. qui ont suivi les cours de jour sont dispensés du permis de travail et de l'autorisation d'occupation pendant les vacances scolaires.

Attention ! L'étudiant étranger qui arrive en Belgique en été, comme il n'a pas encore suivi les cours de jour dans un établissement belge, n'est pas autorisé à travailler.

Pendant l'année scolaire

Les étudiants étrangers doivent obtenir un permis de travail C. Il est octroyé aux étudiants qui séjournent légalement en Belgique, qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement, pour des prestations en dehors des vacances scolaires n'excédant pas 20 heures par semaine, et qui sont compatibles avec les études.

Sites intéressants pour la recherche d'emploi étudiant :

En Belgique : www.student.be
www.mysocialsecurity.be/student/

À Bruxelles : www.actiris.be
En Wallonie : www.leforem.be

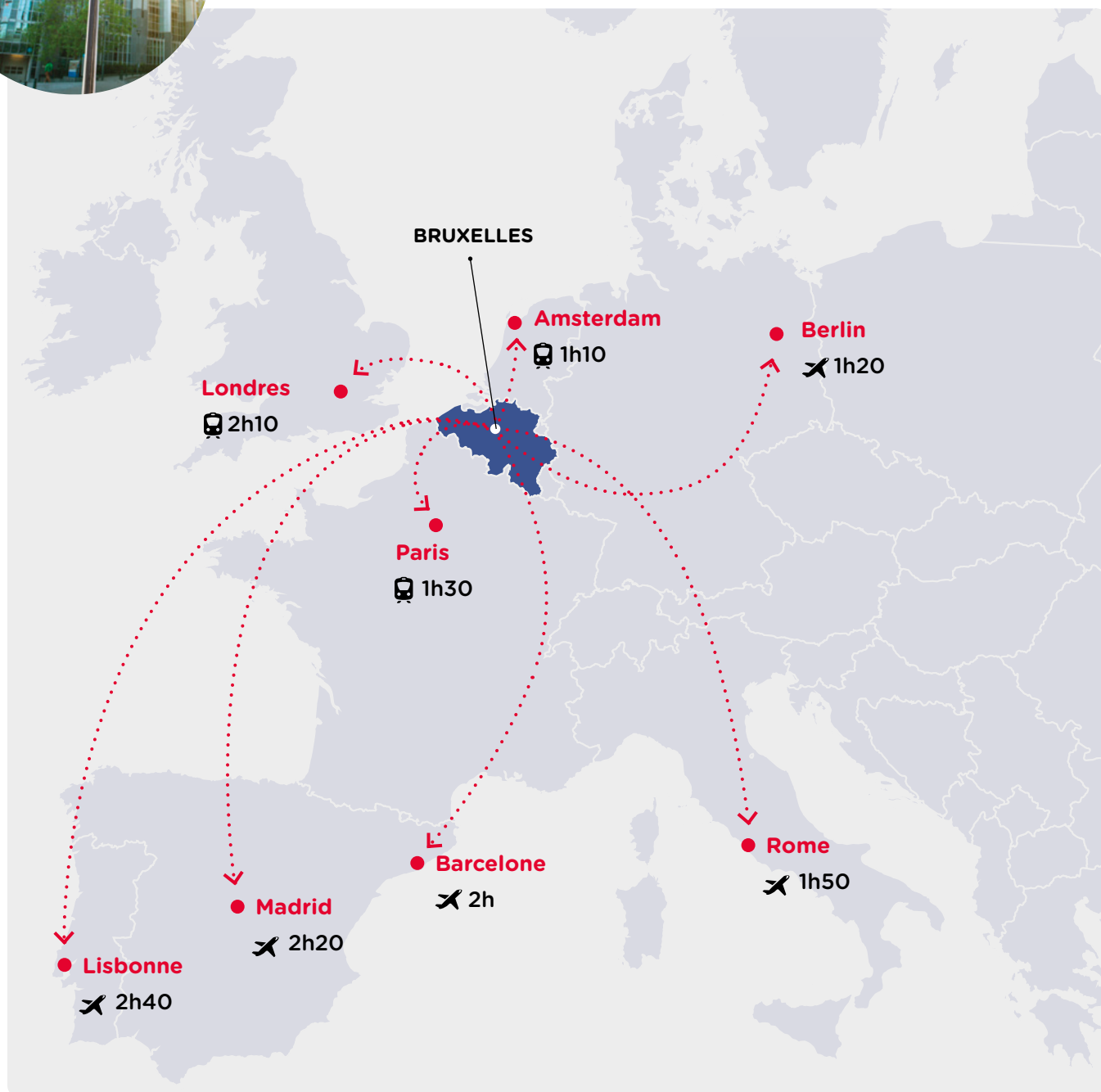


8. Se déplacer et voyager au cœur de l'Europe



Située à la croisée des grandes voies de communication européennes, la Fédération Wallonie-Bruxelles est le point de départ idéal pour visiter l'Europe !

Bus, tram, métro, train, vélo, voiture, avion... les moyens de transport sont multiples.



**VOYAGER, SE LOGER, S'HABILLER, SE DIVERTIR, FAIRE DU SPORT...
BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS EN TANT QU'ÉTUDIANT !**

La carte d'étudiant

Elle donne des avantages dans l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous étudiez mais aussi en dehors : ticket de cinéma, de théâtre ou entrée de musée, inscription dans certaines salles de sport, réduction dans certains magasins de photocopies, mais aussi achat de chaussures et d'ordinateurs, par exemple. Vous pouvez bénéficier de remises sur l'achat de logiciels, d'abonnements aux revues de presse, etc. Chaque étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur reçoit une carte d'étudiant, souvent automatiquement.

L'ISIC ou la Carte d'étudiant internationale pour les étudiants du supérieur

Le but de la carte ISIC est de proposer aux étudiants des avantages et des réductions qui répondent à leurs besoins, en Belgique et à l'étranger. Les avantages ISIC couvrent plusieurs domaines comme les voyages, certaines boutiques, les restaurants, les assurances, les spectacles, les moyens de transport.

Commandez la via le formulaire en ligne :
www.isic.be.

La Carte Jeunes Européenne

Elle est disponible pour tous les jeunes de moins de 30 ans et est valable un an. Elle offre des réductions et des avantages sur différentes activités et achats, en Belgique et dans 40 autres pays européens (spectacles, loisirs, boutiques, assistance voyage, écoles de langues, magazines, transports). Elle permet également, sur demande, d'obtenir gratuitement la carte de membre des auberges de jeunesse.

Inscrivez-vous en ligne sur www.cartejeunes.be.

Certains établissements d'enseignement supérieur offrent aux étudiants leur propre carte de réduction. Renseignez-vous auprès du service des inscriptions de l'établissement de votre choix.

Les cartes de réduction de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)

La SNCB propose des tarifs préférentiels aux étudiants de moins de 26 ans via différentes cartes : le GO Pass 1, le Go Pass 10, le Go unlimited.

Vous pouvez voyager à travers l'Europe à prix modiques avec l'interrail (30 pays avec un seul pass ferroviaire).

Plus d'info ? www.belgiantrain.be
www.b-europe.com

En savoir plus sur l'ensemble des réductions ? www.jeminforme.be/loisirs-vacances/cartes-etudiant



9. Saviez-vous qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme en Tunisie...

NOUS PROFITONS DES ESPACES EXTÉRIEURS EN TOUTES SAISONS !

Vous aimez la glisse ? Pratiquez les sports d'hiver en Fédération Wallonie-Bruxelles !

Sous la neige, les Fagnes et les Cantons de l'Est ont quelque chose de magique. Une atmosphère propice aux descentes en ski, balades à pied ou en raquette dans la poudreuse, avec le secret espoir d'être le premier à laisser une trace.

Le ski alpin se pratique à la Baraque Fraiture, à Elsenborn, ou à Ovifat pour les sites les plus connus. Les amateurs de glisse trouvent également des pistes à Malmedy, Oignies-en-Thierache ou Manderfeld.

Quand la neige se fait attendre ou pour se préparer aux pistes d'altitude, dirigez-vous vers les pistes intérieures, comme le centre *Ice Mountain* de Comines et ses 9 000 m² de vraie neige.

Et chez nos voisins ?

Le massif montagneux le plus populaire en France reste les Alpes. En effet, en plus d'abriter le sommet de l'Europe, le Mont Blanc, les Alpes possèdent les plus grandes stations de ski internationales : Les Menuires, Chamonix, les Arcs...

Les Pyrénées, entre la France et l'Espagne, offrent à ses visiteurs une terre de contrastes. Les stations de ski dans les Pyrénées offrent l'avantage de pouvoir concilier plusieurs activités en sus des sports d'hiver.

Enfin, moins connues mais tout aussi agréables, les Vosges offrent un domaine skiable plus réduit. Cependant le massif jouit d'une nature exceptionnelle et offre une bonne alternative pour les séjours entre amis.



NOUS PARCOURONS DE NOMBREUX KILOMÈTRES !

Les 20km de Bruxelles

Vous êtes adepte de la course à pied et vous souhaitez réaliser les marathons les plus mythiques de la planète ? Avant de vous lancer sur les courses mondialement réputées comme les marathons de Tokyo, New York, Boston, Berlin, Londres et Chicago, profitez de votre séjour en Belgique et concentrez-vous sur une épreuve bruxelloise : les « 20km de Bruxelles », ayant lieu chaque année en mai !

Le RAVeL et les véloroutes

Le RAVeL, c'est plus de 1.400 km de chemins réservés aux piétons, cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite ! Confortable et sécurisé, le Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL) est composé de voies vertes essentiel-

lement aménagées sur les chemins de halage et les anciennes lignes de chemin de fer. Plus de 45 itinéraires locaux balisés vous permettent de réaliser de belles randonnées à pied, à vélo ou à cheval sur l'ensemble du territoire wallon. Plus de 2000 km à parcourir pour découvrir les villes, les terroirs ruraux et les espaces naturels préservés de la Wallonie !

Les Parcs naturels de Wallonie

Territoires reconnus pour leurs intérêts biologique et géographique, ces parcs sont situés dans des zones rurales de Wallonie. Les 10 Parcs naturels révèlent des paysages remarquables où la nature reprend ses droits et où la biodiversité est protégée.

www.parcsnaturelsdewallonie.be



NOUS VIBRONS AU RYTHME DES FESTIVALS !

Vous aimez faire la fête entre amis ? Durant l'été, la Belgique et l'Europe deviennent des scènes géantes avec des festivals pour tous les goûts et tous les styles !



NOUS AIMONS NOTRE GASTRONOMIE



LES STARS DE CINÉMA SONT PARMI NOUS



NOUS AVONS LE SENS DE L'ACCUEIL !

Les étudiants font partie intégrante du monde associatif de la Belgique francophone via les associations étudiantes. Elles leur permettent de se rencontrer, de se retrouver, de partager des activités extra-scolaires (festivals, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, soirées...) ; elles offrent la possibilité à tous de s'investir dans des actions très variées autour de thèmes politiques, environnementaux, humanitaires, sportifs, économiques, culturels, tout en assumant des rôles divers : président, trésorier, responsable de la communication...

Les associations étudiantes sont nombreuses au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles : les Bureaux des élèves ou des étudiants, les Fédérations d'étudiants, la Fédération des étudiants francophones (FEF), les Cercles d'étudiants, les Régionales. Festives, politiques ou défenderesse des droits des étudiants, elles ont toutes pour vocation première le rassemblement de jeunes issus de cultures et d'horizons divers.

En savoir plus ? www.studyrama.be



Les Kots-à-projets (KAPS), concept typiquement belge

Un kot-à-projet (KAP) est un logement (appartement ou maison) réservé aux étudiants (un kot) qui mènent ensemble un projet qui leur tient à cœur.

Le projet consiste habituellement à organiser des activités destinées aux autres étudiants, ainsi qu'aux habitants des environs. Chaque kot-à-projet est spécialisé dans un domaine précis relatif à la culture, à l'aide humanitaire ou sociale, au sport, à la protection de l'environnement, etc.

Le kot-à-projet est le moyen idéal pour faire des rencontres, créer des liens forts avec d'autres étudiants et participer pleinement à la vie active estudiantine. Les KAPS rassemblent toutes sortes de profils, ce qui permet aux étudiants issus d'horizons différents de se rencontrer en s'investissant dans un projet commun.



10. En savoir plus

VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION PRÉCISE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Wallonie-Bruxelles Campus - Study in Belgium

Wallonie-Bruxelles International
Place Saintelette 2
1080 Bruxelles
Belgique
wbcampus@wbi.be
www.studyinbelgium.be

Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Tunis

rue Slaheddine El Ayoubi 4
1002 Tunis Belvédère
00 216 71 280 458 / 446 / 435
benabdallah.walbru@gnet.tn
www.wbi.be/tunis

Depuis 20 ans, la Délégation générale Wallonie Bruxelles à Tunis assure un programme d'information sur les études supérieures en Belgique francophone. Ce programme est adressé aux élèves et étudiants résidents en Tunisie et a pour objectif de faciliter l'accès aux études supérieures.

Les rencontres sont programmées, de novembre à juillet de chaque année, tous les mardis et jeudis et portent sur la présentation de :

- L'organisation générale et l'offre de l'enseignement supérieur belge francophone
- Les conditions d'admission et d'équivalence des diplômes
- Les frais d'études et les conditions de séjour
- Les conditions spécifiques, programmes et spécialisations des établissements supérieurs

AUTRES CONTACTS UTILES

Ambassade de Tunisie en Belgique

Avenue de Tervueren 278
1150 Woluwe-Saint-Pierre
Belgique
+32 2 771 73 95
amb.detunisie@brutele.be

Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur

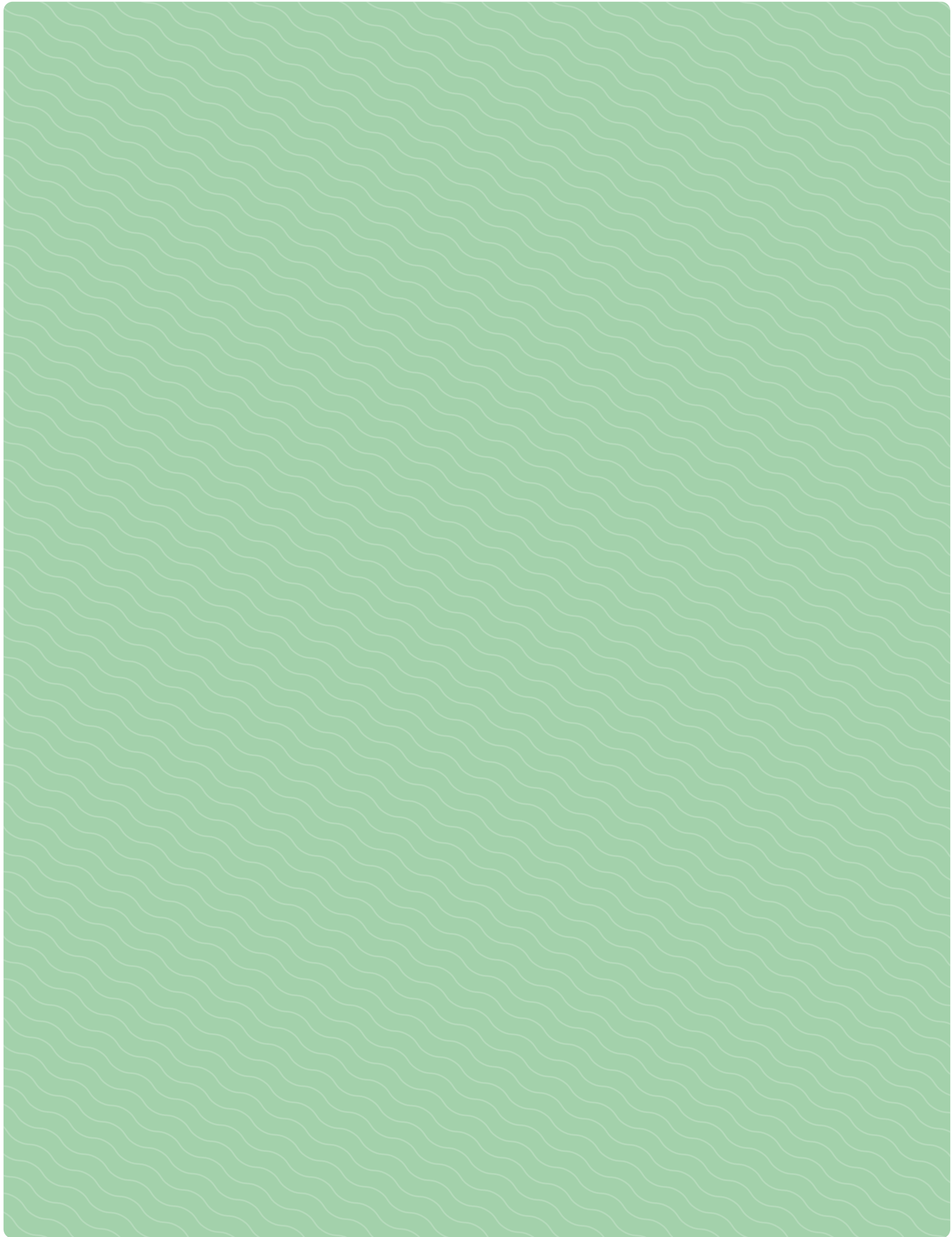
180 rue Royale
1000 Bruxelles
T. + 32 2 225 45 11
info@ares-ac.be
www.ares-ac.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

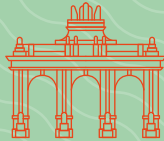
Service de la Reconnaissance académique et
professionnelle des diplômes étrangers
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
Belgique
equi.sup@cfwb.be
www.equivalences.cfwb.be

Ambassade de Belgique en Tunisie

Rue du 1^{er} juin 47 - Bp 24
1002 Tunis Belvédère
tunis@diplobel.fed.be
<https://tunisia.diplomatie.belgium.be/fr>



EN BELGIQUE, NOUS AVONS...



ET...

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ !

